**Nom : Olivier Bourret**

**Activité : Semaine 14 –** Prof. Isabelle Larouche : La responsabilité de l’actuaire dans une compagnie d’assurance et le processus disciplinaire de l’ICA

# Ce que je retiens des principaux segments

Dans la conférence de la semaine 14, madame Isabelle Larouche a divisé la conférence en deux parties distinctes. La première étant le cas *d’Equitable Life* et la deuxième portait sur la responsabilité professionnelle de l’actuaire désigné d’une société d’assurance.

Pour la première partie, ce que je retiens le plus, c’est qu’un cas tel que celui présenté en classe peut avoir un impact important sur la profession actuarielle. En effet, lorsque quelqu’un ne respecte pas les règles établies ou celles parfois non écrites, il peut être important de les repenser afin de s’assurer qu’un tel cas ne se reproduise plus. Même si le cas s’est produit au Royaume-Uni, l’impact s’est tout de même fait ressentir à travers le monde entier. Depuis ce temps, l’organisme de l’ICA a mis les bouchées doubles afin de prévenir afin de conserver sa bonne réputation. Nous avons maintenant le Conseil des Normes Actuarielles (CNA) afin d’assurer la direction et la gestion du processus d’établissement des normes de pratique actuarielles au Canada. Aussi, il y a eu la création du Conseil de Surveillance de la Profession Actuarielle (CSPA). Ce service indépendant, permet de veiller au bon déroulement de l’ICA avec un regard externe afin d’éviter que l’organisme dévie de son but principal qui est l’intérêt du public avant tout.

De plus, l’instauration du perfectionnement professionnel continu (PPC) est selon moi un élément que je retiens le plus. J’ai toujours cru à la formation continue, car il y a toujours des choses que nous pouvons et devons apprendre. Le PPC permet la liberté du jugement professionnel en choisissant les apprentissages que nous désirons faire, ce qui est très bien à mon avis de faire confiance aux membres de l’ICA.

Dans la deuxième partie, j’ai compris que le rôle de l’actuaire désigné est très important, mais il a tout de même une certaine pression sur ses épaules. C’est à lui que revient le blâme en cas d’erreur, puisque c’est lui qui signe les documents qui fait en sorte qu’il approuve le travail qui a été fait. Je retiens également que l’actuaire est régit par la loi de déclarer une situation défavorable et si aucun redressement de la situation n’a été faite, d’en faire transmission à l’organisme de réglementation. En résumé, l’actuaire désigné doit toujours être capable d’expliquer et de défendre son calcul.

# Ce que j’ai moins bien compris

Dans la première partie de la conférence, concerne la compagnie Utmost Life and Pensions. Je ne comprends pas le principe de cette compagnie qui est spécialisée en liquidation de polices d’assurances. Comment peut-elle faire de l’argent en ramassant des polices en fin de vie pour lesquelles elle devra payer des prestations d’assurances-vie ou des rentes, sans qu’elle accumule des primes?

Dans la deuxième partie de la conférence, je ne comprends pas comment un actuaire désigné fait pour signer tous les documents en prenant le temps de valider que le travail est fait correctement. Il y a quand même plusieurs choses qu’il doit vérifier et à lui seul, le temps ne lui manque pas?

# Ce que j’ai aimé et moins aimé

**Ce que j’ai aimé :** J’ai très aimé la conférence de Madame Larouche. Elle nous a présenté un cas réel qui est complémentaire aux éléments du cours que nous avions à faire. Nous avons appris de la nouvelle information, sans qu’elle répète le contenu de nos lectures. J’ai d’autant plus aimé qu’elle nous questionne à plusieurs moments pendant sa présentation. Le fait de réfléchir à diverses solutions possibles ou de penser aux erreurs qui ont été commises m’a permis de faire un lien entre les divers éléments expliqués. La présentation était fluide, intéressante et très pertinente.

**Ce que j’ai moins aimé :** Parfois, Madame Larouche prenait pour acquis certaines questions qu’il nous étaient posées. Il y avait certaines questions qu’elle répondait par elle-même, mais il aurait peut-être été intéressant de connaître l’opinion des autres qui aurait possiblement permis d’amener plus loin encore la discussion et la réflexion.

# Ce qui m’a étonné

Il y a deux choses qui m’ont surpris dans la présentation. La première est concernant Monsieur Roy Ranson. Cette personne était l’actuaire désigné en plus d’être le directeur général *d’Equitable Life* depuis plusieurs années. Puisqu’il y avait une culture de manipulation et de dissimulation, je suis étonné de voir que les conséquences n’ont pas été plus sévères. Cette personne a empoché pendant des années, de gros salaires, probablement des bonus, mais la plus grosse conséquence était la radiation de la profession. À son âge, il ne devait plus travailler non plus, alors cette homme doit bien rire dans sa barbe et dans le luxe dans lequel il vit pendant que des personnes dans le besoins n’ont pas l’argent qui leur est dû. Je trouve que le message envoyé n’incite pas aux bons comportements. Quand l’une des plus grandes conséquences de tes actes est d’être désigné comme un exemple à ne pas suivre dans le cours d’ACT-3001, c’est qu’il y a un petit problème quelque part dans les lois.

La deuxième chose qui m’a étonné, c’est de voir à quel point être actuaire désigné peut être payant. Je ne connais pas les qualités requises pour atteindre ce poste, mais j’espère en avoir au moins une ou deux dans ma banque de qualités. En même temps, est-ce normal qu’il gagne 10 fois en une année ce qu’un enseignant peut faire en fin de carrière? (Je parle là juste de son salaire de base en plus.)

Je pensais qu’Isabelle était une bilingue incroyable. À la suite de la lecture de sa citation, j’ai pu constater que je ne suis pas si mal que ça finalement. C’est tout de même réconfortant, car je vois qu’on peut bien réussir sa carrière, même son anglais n’est pas parfait.

# Ce qui va m’aider pour ma carrière

Ce qui va m’aider le plus dans ma carrière est la première partie de la conférence où l’on a discuté de l’impact que le cas *d’Equitable Life* a eu au Canada. Cette nouvelle structure qui a été développée va me donner l’opportunité de me développer davantage au fil de ma carrière. Les modifications qui nous ont été expliquées va faire en sorte que le travail des actuaires soit amélioré. En plus de devoir les appliquer, je les comprends plus et je connais aussi leurs raisons d’être. Il ne faut pas juste voir l’ensemble des règles et des mesures appliques, mais il faut aussi voir l’intention derrière celles-ci. C’est en comprenant pourquoi une règle ou une mesure en place existe que nous pouvons mieux se développer en tant qu’actuaire.

# Réponses aux questions du conférencier

**Maintenant que vous connaissez les règles de déontologie de l’ICA, quelles règles pensez-vous que Mr. Ranson aurait pu transgresser?**

La règle 1 a selon moi été transgressée, puisque Mr. Ranson n’a pas su remplir les responsabilités de la profession envers le public et de maintenir la réputation actuarielle. Il n’a pas agi avec honnêteté, intégrité et compétence, puisqu’il travaillait dans une culture de manipulation et de dissimulation.

La règle 3 a été violée, car les services professionnels rendu par lui ou par les personnes sous sa direction ne répondaient pas aux normes de pratique pertinentes. Il n’a pas utilisé les moyens et ses compétences dans le but de redresser la situation. Il a essayé par contre de la contourner en proposant des solutions illégales (Bonis sur les contrats).

La règle 5 a été enfreinte, car en occupant le poste de directeur général en plus du poste de l’actuaire désigné, il faisait en sorte que les décisions ne pouvaient pas être remises en questions. Il avait le rôle de maximiser les profits de l’entreprise, mais ce n’est pas le rôle de l’actuaire désigné.

Il a outrepassé la règle 6, puisqu’il n’a pas pris les mesures raisonnables pour s’assurer que ces services ne soient pas utilisés pour induire en erreur d’autres parties ou pour enfreindre ou contourner la loi. Le simple fait de ne pas accorder les bonus aux assurés qui choisissent de prendre la rente n’est pas légal, puisqu’il ne respecte pas les ententes prises sur le contrat.

Il aurait contrevenu à la règle 13 du code de déontologie, puisqu’en tant qu’actuaire désigné, il aurait dû détecter la faute, en discuter aux actuaires responsables du dossier afin qu’il soit corrigé. Puisqu’il n’a rien fait, il n’a donc pas respecté la règle 13.

**Quelles autres améliorations pourrait-on apporter à la profession actuarielle pour éviter les problématiques et augmenter la réputation des actuaires?**

La proposition qui me vient en tête serait la formation d’un comité chargé de la vérification du travail des actuaires, afin de de faire des recommandations pour améliorer leur travail. Ce comité pourrait prendre une journée avec un actuaire et observer ses méthodes de travail, discuter avec celui-ci et apprendre à le connaître plus. De cette manière, le comité pourrait recommander de manière améliorations personnalisées au travail de l’actuaire. Pas tout le monde a les mêmes forces et compétences et ainsi on pourrait cibler à chacun ce qui peut être perfectionné. Par exemple, un actuaire n’est pas habitué de bien documenter son travail, alors ce pourrait être une recommandation du comité. L’actuaire a des difficultés dans le partage de l’information aux collègues ou aux clients, alors le comité pourrait proposer des formation en lien avec la communication. Le perfectionnement est libre à soit selon son jugement professionnel, mais il est probablement sélectionné en fonction des intérêts de la personne et non par rapport à ses faiblesses. Cela permettrait de choisir des activités de formation qui optimiseraient la pratique de la profession.

**Commentaires sur l’activité de discussion**

**Appréciations :** J’apprécie énormément le travail qu’à proposé Monsieur Adam. De cette manière, il nous est possible de réfléchir plus en profondeur les sujets, ce qui fait en sorte que nous maîtrisons davantage les contenus proposés. L’échange d’arguments entre collègues nous fait apprendre sans même que l’on ne s’en aperçoive, ce qui est beaucoup plus bénéfique que de remplir sa boîte à mémoire et de la vider après l’examen. De plus, voir des arguments de d’autres personnes élargi ma façon de penser et permet de voir d’autres situations possibles.

Cette activité nous donne aussi la chance de développer nos habiletés de communication, ce qui n’est pas quelque chose de très fréquent dans le baccalauréat.

Recommandations : La première recommandation que je pourrais faire, c’est de proposer des critères d’évaluation plus complets afin de bien connaître ce quoi qui est attendu de nous. Même si le but était de se fier à notre professionnalisme, le fait de préciser les attentes fait en sorte qu’il devient plus évident d’accorder le bon résultat à la bonne personne. Chaque personne n’a pas les même exigences concernant le travail qu’il effectue, alors un 90% pour une personne ne représente pas le même 90% pour l’autre. Avec des critères plus concrets, il serait plus facile d’accorder une valeur à une certaine personne.

Le deuxième recommandation est encore en lien avec le résultat que l’on s’accorde. Puisque Monsieur Adam prend le temps de valider le travail que nous avons fait, il pourrait garder un droit de veto à notre résultat. S’il voit que quelqu’un s’accorde une note de 90%, alors que le travail ne mérite qu’un 50%, alors je crois qu’il peut se donner le droit d’ajuster la note en conséquence. Ainsi, cela permettrait une certaine justice envers les différentes équipes. Même si Monsieur Adam suggère de se réguler en équipe, généralement, qui se ressemble s’assemble, alors une personne qui ne travaille pas bien va en général s’associer avec du monde qui travaille de la même façon. Pour eux ils vont s’accorder un 90%, mais peut-être qu’avec d’autres personnes ils ne mériteraient pas ce résultat.

La troisième recommandation que j’ai à faire, c’est que je propose des activités de discussions différentes ou complémentaires aux lectures à faire dans le travail pratique. Je crois que l’on retirerait des bénéfices plus grands en amenant la discussion et les conférences plus loin que de mélanger à nouveaux tous les concepts que nous avons préalablement lus.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Préparation individuel** (60%) | | | **Discussion d'équipe** (40%) | | | **Total** |
|  | Présence à la conférence /10 | Lecture des documents /20 | Rapport de préparation individuelle /30 | Présence à la réunion /10 | Participation active /20 | Attitude positive /10 |
| **Auto-évaluation** (20%) | 10 | 17 | 28 | 10 | 19 | 10 | 94 |